

Prévention infos

Juillet 2011 - n° 28

SECURITE • SANTE • ENVIRONNEMENT

Sommaire

Le mot du DGD-R	1
Éditorial	1
Bien appréhender le nouvel étiquetage des produits chimiques	2
Les débuts des générateurs d'hydrogène au CNRS	3
Didacticiel pour la formation des nouveaux entrants	4
Analyse d'un début d'incendie	6
Agenda	8
Brève de paillasse	8
Textes réglementaires	8

Le mot du DGD-R...

Dès mon arrivée au CNRS, j'ai affirmé l'importance des questions de prévention dans un organisme tel que le nôtre, riche de sa diversité mais, de ce fait, exposé à des risques nombreux et variés...

Le nouveau départ du bulletin Prévention Infos s'inscrit dans ce contexte et manifeste clairement l'attachement de la direction du CNRS à la démarche préventive.

L'opération de remplacement des bouteilles d'hydrogène par des générateurs, financée au niveau central et actuellement en cours, est un bon exemple d'action que le CNRS entend mener à l'avenir. Sa mise en œuvre n'aurait pas été possible

sans le dynamisme et la cohésion de l'équipe des IRPS, dont je souhaite ici louer l'engagement.

Toutefois, pour garantir la meilleure sécurité possible, les seules actions ne suffisent pas; elles doivent être accompagnées d'un outil d'information et de sensibilisation, destiné à maintenir la vigilance de tous.

Telle est l'ambition de ce nouveau bulletin Prévention Infos, au service de la préservation de la santé et de la sécurité des agents du CNRS.

X. INGLEBERT

Éditorial

PRÉVENTION INFOS PARAIT À NOUVEAU...

Après une interruption de plusieurs mois, je suis heureux de rédiger ces quelques lignes qui marquent la reprise de cette publication que beaucoup d'entre vous attendaient...

Comme vous le savez peut-être, depuis février 2010, je dirige la nouvelle équipe de la CNPS, et dès mon arrivée, l'un de mes objectifs a consisté à remettre en route le Bulletin Prévention infos.

Voilà qui est fait, ce qui me donne l'occasion de vous présenter trois points essentiels de notre programme 2011/2012, présenté en CCHS le 27 juin.

Nous nous attacherons prioritairement à la présence de documents uniques mis à jour dans l'ensemble des unités liées au CNRS. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour notre établissement et la CNPS mettra tout en œuvre, avec l'appui des ingénieurs régionaux de prévention et de sécurité, pour donner aux unités les moyens d'y parvenir.

Nous finaliserons l'« opération prévention 2010/2011 » consistant au remplacement, chaque fois que possible, des bouteilles d'hydrogène présentes dans les locaux d'expérimentation par des générateurs, sur financement national. Nous aurons l'occasion de présenter un bilan détaillé de cette importante opération dans un prochain numéro et vous trouverez, d'ores et déjà dans ce bulletin, le retour d'expérience de la délégation régionale Alsace.

Enfin, la parution très récente du décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 modifiant l'actuel texte de mai 1982 (déjà!) régissant la prévention des risques professionnels, dans la fonction publique, impose un important travail d'adaptation de nos procédures et textes internes (dont notre instruction générale). Nous le mènerons en concertation avec l'ensemble des services de notre organisme et les instances représentatives des personnels.

D'autre part, les outils de prévention que vous connaissez (EVRP, FEVAR, AIE) évoluent: le premier s'adapte pour être déployé chez nos partenaires universitaires, FEVAR suit les évolutions réglementaires et les statistiques de l'application AIE sont à nouveau consultables en ligne.

Nous saluons enfin l'arrivée d'un petit nouveau: le didacticiel « nouveaux entrants », fruit d'une collaboration toulousaine entre l'INSERM et le CNRS, qui permettra à l'avenir de compléter l'arsenal existant destiné à assurer la formation obligatoire des nouveaux arrivants dans nos structures.

Je ne saurais terminer cet éditorial sans rappeler que cette publication est la vôtre et que ses lignes vous sont ouvertes: n'hésitez pas à nous contacter pour faire partager vos expériences ou réflexions...

Y. FENECH, CNPS



www.cnrs.fr

03, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 07 44 96 53 90



Bien appréhender le nouvel étiquetage des produits chimiques

Vous avez certainement remarqué les nouvelles étiquettes sur les produits chimiques depuis le 1^{er} décembre 2010! Ce changement découle de l'application du règlement CLP (Classification, Labelling, Packaging) n°1272/2008 du 16 décembre 2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.



Petit rappel !

Le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques dénommé SGH résulte de douze années de mise au point au sein de la structure des Nations Unies. Dans les secteurs du travail et de la consommation, ce SGH est mis en application en Europe via le règlement CLP entré en vigueur le 20 janvier 2009. Ce système remplace progressivement le système préexistant.

Comme annoncé dans Prévention Infos n° 26, les principaux changements concernent la terminologie, les symboles, les mentions et catégories de danger.

Ce qui existe pour vous aider

L'unité de prévention du risque chimique (PRC - UPS831) du CNRS a mis à disposition sur son site inter-

POUR TÉLÉCHARGER LES DOCUMENTS PROPOSÉS :

http://www.prc.cnrs-gif.fr/classification/classif_etiquetage.htm

<http://www.dr2.cnrs.fr/> cliquer sur l'onglet Prévention

http://www.dgdr.cnrs.fr/intranetcnps/prevention/risque_chimique.htm

net des mémos téléchargeables afin de clarifier les évolutions.

De même, sur le site internet du service prévention de la Délégation Paris B, il vous est possible de télécharger au format poster ou cahier, des documents concernant les nouvelles mentions de danger et les conseils de prudence. Ils constituent une aide pour identifier rapidement les dangers des agents chimiques utilisés et connaître les précautions à prendre lors de leur manipulation.

De plus, la 3^e édition de l'ouvrage intitulé "150 fiches pratiques - sécurité des produits chimiques au labo-

ratoire" est disponible chez l'éditeur DUNOD. Il a été rédigé majoritairement par des agents CNRS et intègre le règlement CLP. Afin de diffuser le plus largement possible cet outil essentiel, la DGD-R a financé début février la dotation de tous les laboratoires du CNRS concernés, soit plus de 1000 unités. La livraison de ces ouvrages est coordonnée par les IRPS de chaque délégation. Par ailleurs, dans le cadre de commandes supplémentaires par des agents CNRS, des tarifs préférentiels sont disponibles auprès de l'éditeur DUNOD.

Quant à la Coordination nationale de prévention et de sécurité (CNPS), elle a mis à jour le Fichier d'Évaluation du Risque chimique (FEVAR) suite à la parution du règlement CLP. Les nouvelles informations sur la classification et l'étiquetage des 4123 agents chimiques dangereux dont 1381 CMR ont ainsi été pré-renseignées dans le fichier. FEVAR sera mis à jour annuellement par la CNPS pour tenir compte des modifications apportées au règlement et aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Natacha VOLTO

*Ingénieur de prévention et de sécurité
Coordination nationale de prévention et de sécurité*

☎ +33 1 45 07 58 06

✉ natacha.volto@cnrs-dir.fr

MENTIONS D'AVERTISSEMENT Mot indiquant le degré relatif d'un danger

OU "**DANGER**" pour les catégories de danger les plus graves
"**ATTENTION**" pour les catégories de danger les moins graves

CONSEILS DE PRUDENCE

P : precautionary statement **---** : numérotation séquentielle

P 1 ---

- 1** : conseils de prudence généraux
- 2** : conseils de prudence - prévention
- 3** : conseils de prudence - intervention
- 4** : conseils de prudence - stockage
- 5** : conseils de prudence - élimination

MENTIONS DE DANGER

H : hazard statement **---** : numérotation séquentielle

H 2 ---

- 2** : dangers physiques
- 3** : dangers pour la santé
- 4** : dangers pour l'environnement

Exemples

H202 : explosif, danger sérieux de projection

H300 : mortel en cas d'ingestion

H400 : très toxique pour les organismes aquatiques

Les débuts des générateurs d'hydrogène au CNRS

En 2006, la délégation régionale Alsace (DR10) a débuté ses premiers zonages ATEX¹ et la rédaction du document relatif à la protection contre les explosions² dans les laboratoires.

Afin de prévenir le risque ATEX, le risque lié à la pression et suite aux retours d'expérience d'accidents liés à l'utilisation de gaz inflammables, le remplacement des bouteilles d'hydrogène par des générateurs s'est avéré une opération indispensable.

Principe de fonctionnement

Le générateur d'hydrogène produit de l'hydrogène pur par électrolyse d'eau. L'élément clé de ce générateur est une cellule électrochimique qui contient un électrolyte polymérique solide. L'eau distillée est le seul liquide qui est en contact avec la cellule. L'utilisation du procédé de dissociation électrolyte permet de séparer l'eau dans les différents éléments qui la composent, hydrogène et oxygène. L'oxygène est mis à l'air tandis que l'hydrogène est retenu pour former le flux de produit. Une cartouche dessiccante purifie encore davantage l'hydrogène. La pureté obtenue peut atteindre 99,99999 % en 2011 et le débit varie de 100 à 1 200 ml par minute selon le modèle. Pour la plupart d'entre eux, la pression atteint généralement 6 et 7 bars (certains peuvent désormais atteindre 12 bars, sur demande).

Domaines d'utilisation

L'hydrogène est aussi bien utilisé pour tous les types de chromatographes, y compris en gaz vecteur que pour l'hydrogénation et les réactions catalytiques.

Et le retour d'expérience ?

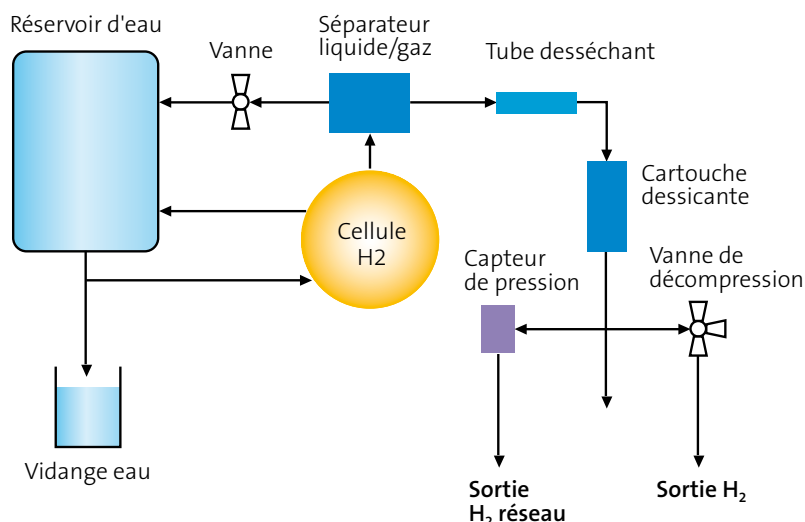
Les avantages :

- Une production d'hydrogène uniquement en cas de besoin, ce qui supprime le risque permanent lié aux bouteilles ;
- Le débit maximal est limité à la capacité de l'appareil et un contrôle de fuite réseau est effectué à chaque mise en service, ce qui en limite le risque ;
- L'encombrement est réduit et l'utilisation en réseau est possible ;
- Les manutentions sont moindres ;
- Les détendeurs ne sont plus manipulés ;

- Les résultats sont similaires à ceux obtenus avec de l'hydrogène en bouteille ;
- Le coût de la maintenance est compétitif par rapport à la location de bouteilles ;
- L'entretien interne à l'unité est facilité puisqu'il ne nécessite qu'un sachet de déionisation en fonction de la qualité de l'eau et une cartouche dessiccante en sortie (changement semestriel) ;
- Le changement de la cellule électrolytique s'effectue environ tous les quatre ans.

>>>

Schéma du fonctionnement d'un générateur d'hydrogène réalisé par Yan Zimmermann



¹ ATEX (ATmosphère Explosive) : mélange avec l'air, dans les conditions atmosphériques, de substances inflammables sous forme de gaz, vapeurs, brouillards ou poussières, dans lequel, après inflammation, la combustion se propage à l'ensemble du mélange non brûlé.

² DRPE - Art. R.4227-52 du code du travail.

>>> Les débuts des générateurs d'hydrogène au CNRS

**Les inconvénients :**

- Un coût de l'investissement initial³ de 4 000 à 10 000 € suivant le débit ;
- L'absence d'hydrogène en cas de panne (nécessité d'un SAV réactif) ;
- Les possibilités d'interférences sur un système en réseau : en cours de manipulation sur des équipements sensibles (dispositif de thermo réduction par exemple), le fait d'alimenter une autre manipulation sur le réseau peut interférer sur l'acquisition de données *ad hoc*.

Pour conclure...

Les principes généraux de prévention, édictés à l'article L.4121-2 du code du travail, imposent à l'employeur de tenir compte de l'évolution de la technique dans sa démarche de prévention des risques professionnels. Dans ce contexte, la substitution des bouteilles par des générateurs est une bonne illustration de l'application de ce principe. L'achat de ce type d'équipement devrait être une alternative systématiquement étudiée dans nos laboratoires.

Yvan ZIMMERMANN

ACMO UMR 7515

Marion ETERNOT

UMR 5256, ex ACMO UMR 7515

Kevin GEIGER

Ingénieur régional de prévention et de sécurité

CNRS Délégation Alsace

☎ +33 3 88 10 63 06

✉ kevin.geiger@alsace.cnrs.fr

Didacticiel pour

Les dernières évolutions en matière d'organisation de la recherche ont conduit les laboratoires à modifier leur fonctionnement et en particulier leur méthode de recrutement. Ces évolutions ne sont pas sans répercussion dans le domaine de la prévention des risques professionnels et notamment au niveau de l'organisation de la formation à la sécurité à destination des nouveaux arrivants.

Jusqu'alors, des campagnes annuelles de recrutement étaient organisées par les établissements. Elles avaient pour effet des arrivées groupées de nouveaux personnels pour lesquelles il était aisé d'organiser des formations. Aujourd'hui, le recours croissant à des contrats à durée déterminée, à des vacataires ou des stagiaires tout au long de l'année, ne permet plus ce type de fonctionnement.

En revanche, le contexte réglementaire reste inchangé et notre obligation générale de formation à la sécurité des nouveaux embauchés demeure.

Face à ce constat, une réflexion commune, entre les services de prévention et de sécurité des délégations Midi-Pyrénées pour le CNRS et Midi-Pyrénées-Limousin pour l'INSERM, a été engagée pour répondre à cette situation. Il en est ressorti la volonté de mettre à disposition des structures de recherche un outil permettant de former les agents dès leur arrivée sur site. Notre choix s'est rapidement porté sur des outils informatiques d'apprentissage du

AVANT



APRÈS



³ Se référer à l'opération nationale en cours.

la formation des nouveaux entrants



ACCÈS PAR CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE OU MOT DE PASSE JANUS

• Téléchargement de l'application monoposte :

<https://extranet.dr14.cnrs.fr/Documents/Telecharger.ashx?Fichier=2011-04-04-Didacticiel-HS-Version-PC.zip>

• Utilisation de la version réseau :

<https://extranet.dr14.cnrs.fr/Documents/Telecharger.ashx?Fichier=2011-04-04-Didacticiel-HS-VersionReseau.zip>

type « E-learning ». Une application spécifique à nos besoins a été développée car aucun logiciel disponible sur le marché ne répondait à nos attentes.

Un cahier des charges a donc été élaboré en collaboration avec les services de formation permanente afin que l'instruction dispensée soit reconnue comme une formation à part entière.

Sur le plan pratique, ce didacticiel bilingue (français ou anglais) fonctionne dans un environnement Windows® ou Mac® et se décline en deux versions, une version monoposte et une version réseau.

Les cinq modules

- Qu'est-ce que la prévention ?
- Le risque incendie.
- Le risque biologique.
- Le risque chimique.
- Les bonnes questions.

Après une présentation de l'interface, la formation démarre par « Qu'est-ce que la prévention ? ». Cette partie est déclinée à travers un « qui, quoi et où » qui permet au nouvel entrant de découvrir l'organisation et les acteurs en matière de prévention du niveau national à l'échelon local. Ensuite, en fonction des éléments activés par l'ACMO, la formation se

poursuit avec les modules adaptés aux risques présents dans l'unité.

Structuration des modules

1. Présentation des risques.
2. Comment les identifier ?
3. Comment s'en prémunir ?
4. Quelle conduite à tenir en cas d'accident ?

Pour s'assurer de leur bonne compréhension par le stagiaire, les modules de risque se terminent par un questionnaire à choix multiples (QCM).

La formation s'achève par « les bonnes questions » qui exposent les bonnes pratiques à respecter dans les laboratoires de recherche. Cela va de l'intégration de la sécurité dans un protocole de manipulation à l'élimination des déchets en passant par la mise en œuvre de certains équipements de sécurité.

Pour un parcours comprenant les 5 modules, il faut compter de 1h30 à 2 heures. À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de formation qui doit être signée par l'ACMO et le chef d'équipe. Lors de sa remise, c'est l'occasion pour l'ACMO d'apporter des informations complémentaires et de revenir sur certains points, en fonction du résultat aux QCM, qui sont mentionnés sur l'attestation. Afin de rendre l'outil convivial et ludique, une mascotte baptisée Néo (pour néo"phyte") guide l'utilisateur dans sa démarche. De même, pour une réelle appropriation de l'application par les unités, il est possible de la personnaliser davantage en illustrant les différents modules à l'aide de fichiers complémentaires (consignes de sécurité, liste des secouristes, etc.).

>>>

>>> Didacticiel pour la formation des nouveaux entrants (suite)

À la suite de sa présentation au Comité Central d'Hygiène et de Sécurité en mars 2011, cette application est maintenant disponible au niveau national pour l'ensemble des unités dès lors qu'au moins un des établissements de rattachement est l'INSERM ou le CNRS. Une nouvelle version intégrant les évolutions réglementaires sur l'étiquetage des produits chimiques ainsi que des modules supplémentaires est même envisagée.

Pour conclure...

En résumé, cet outil offre la possibilité de présenter les risques inhérents à nos activités de recherche, mais également de délivrer des informations spécifiques à la structure d'accueil. Il permet aux ACMO d'accomplir leur mission en matière de formation dans cette nouvelle organisation de la recherche et ainsi de répondre à notre obligation générale de formation à la sécurité, dès lors qu'il est inclus dans le processus d'intégration des nouveaux arrivants au sein des unités de recherche.

Stéphane LEBLANC

Ingénieur régional de prévention et de sécurité

CNRS Délégation Midi-Pyrénées

☎ +33 5 61 33 61 07

✉ stephane.leblanc@dr14.cnrs.fr

Analyse d'un début d'incendie



Déroulement des faits

Un vendredi, vers 10h15, un départ de feu s'est produit dans une pièce située au 4^e étage d'un laboratoire de chimie, suite à une manipulation d'inactivation de butyllithium (BuLi) dans l'acétate d'éthyle.

L'alarme sonore ne s'est pas déclenchée sur l'ensemble du bâtiment mais uniquement dans une aile. Le déclenchement de l'alarme d'évacuation a engendré un report d'alarme au niveau de la loge d'accueil, qui a prévenu le service prévention et sécurité, selon la procédure en vigueur. L'agent de ce service, arrivé en premier sur les lieux, a demandé l'évacuation totale du bâtiment. L'alarme générale a été déclenchée par l'intermédiaire d'un déclencheur manuel.

Le feu a été circonscrit en utilisant trois extincteurs à dioxyde de carbone puis un extincteur à poudre polyvalente. Des dégâts matériels ont été occasionnés (petit matériel de laboratoire, mobilier...) mais personne n'a été blessé.

Un agent, occupant un local situé face à la pièce où s'est produit le début d'incendie, a composé le numéro interne d'urgence médicale pour alerter les pompiers. Le médecin de prévention du site, qui a reçu l'appel, lui a rappelé le numéro de téléphone des secours extérieurs. La personne a alors composé le 18 pour alerter les pompiers.

Le premier fourgon des pompiers est arrivé au pied du bâtiment vers 10h40. Les autres véhicules demandés en renfort se sont dirigés vers un autre bâtiment selon le chemine-

ment indiqué par les hôtesse d'accueil. Ils ont fait ensuite demi-tour pour rejoindre le lieu du sinistre.

Après avoir constaté les dégâts matériels et s'être assurés de l'extinction de l'incendie, les pompiers ont permis aux personnels de réintégrer une partie du bâtiment. Des mesures atmosphériques ont été ensuite réalisées dans la pièce de l'incendie afin de vérifier l'absence de pollution. Vers 12h30, le reste du personnel a pu retourner dans le bâtiment.

Circonstances de l'incendie

Au cours d'une manipulation, effectuée sous sorbonne, visant à inactiver des fonds de bouteilles de butyllithium dans un bac en plastique contenant de l'acétate d'éthyle, les vapeurs du solvant se sont enflammées.

Protocole opératoire

- Fermeture des flacons de BuLi (100 ml) par un septum ;
- Mise à l'air du produit par introduction d'une aiguille dans le septum ;
- Stockage sous sorbonne des flacons pendant plusieurs jours ;
- Prélèvement du BuLi à la pipette ;
- Ajout par petite quantité (goutte à goutte) de BuLi dans un litre d'acétate d'éthyle.

Ce protocole est effectué courageusement au sein de cette unité pour détruire le BuLi, produit pyrophorique, avant enlèvement par la société chargée de l'élimination des déchets chimiques.

Description de l'événement

Lors de l'incident, trois bouteilles de BuLi avaient été inactivées. Lorsque le chercheur a voulu inactiver la quatrième bouteille, le produit a réagi violemment et des vapeurs d'acétate d'éthyle se sont enflammées. Le

chercheur a déplacé la cuvette hors de la sorbonne en direction de la fenêtre qui était ouverte. Ce déplacement a provoqué un appel d'air, favorisant ainsi la combustion. Afin de se protéger des flammes, le chercheur a été contraint de poser le bac

au sol. Le feu s'est propagé ensuite à un carton contenant des pipettes en plastique ainsi qu'à un bureau où se trouvait du petit matériel de laboratoire.

Transmis par l'IRPS.

	Dysfonctionnements constatés	Mesures de prévention préconisées
Manipulation	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation d'un bac en plastique alors que la réaction est exothermique ;• Absence de système de refroidissement à disposition ;• Déplacement de la manipulation hors de la sorbonne ;• Contrôle impossible de la dégradation supposée à l'air du BuLi.	<ul style="list-style-type: none">• Privilégier les cristallisoirs en verre pour la manipulation de produits inflammables ;• Refroidir le mélange en plaçant le cristallisoir dans un bain de glace ;• Réaliser toute manipulation du BuLi, y compris sa destruction, sous atmosphère inerte ;• Ne pas dégrader le BuLi à l'air (une partie du produit peut former des oxydes et hydroxydes qui vont créer une croûte formant une barrière qui empêche l'air d'accéder au produit restant) ;• Utiliser un alcool peu volatil tel que le propanol en remplacement de l'acétate d'éthyle ;• En cas d'incendie, laisser la manipulation sous sorbonne, abaisser les vitres de la sorbonne et éteindre la sorbonne et/ou couper l'électricité de la pièce à l'aide d'un bouton d'arrêt d'urgence.
Gestion de l'alarme	<ul style="list-style-type: none">• Programmation indépendante du système de sécurité incendie (déclencheurs manuels, détecteurs automatiques, diffuseurs sonores) des différentes ailes du bâtiment ;• Portes coupe-feu uniquement asservies au déclenchement des détecteurs automatiques.	<p>Il convient de reprendre la programmation du système de sécurité incendie pour le mettre en conformité réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• déclenchement généralisé de l'alarme incendie par l'intermédiaire des déclencheurs manuels et de la détection automatique d'incendie ;• asservissement des portes coupe-feu à la détection incendie et aux déclencheurs manuels.
Intervention des secours	<ul style="list-style-type: none">• Méconnaissance des numéros d'urgence propres au site ;• Défaut dans la transmission de l'information concernant l'orientation des secours ;• Encombrement des voies d'accès pompiers par des véhicules.	<p>Il est nécessaire de rediffuser largement les consignes de sécurité internes au site :</p> <ul style="list-style-type: none">• Numéros d'urgence ;• Modalités de stationnement ;• Conduite à tenir en cas d'incendie (fermer les portes et les fenêtres avant de quitter le laboratoire, se rendre au point de rassemblement) ; <p>La procédure d'accueil des secours sur le site doit également être révisée.</p>

Agenda

SOCIÉTÉ D'ERGONOMIE DE LANGUE FRANÇAISE

« L'ergonomie à la croisée des risques »

46^e congrès de la SELF
PARIS, 14 - 16 septembre 2011

e-mail : self2011@ergonomie-self.org
Site Web : www.ergonomie-self.org/

FESUM

Tour de France des « Journées de prévention des accidents de la main »

Organisées par la Fédération de centres spécialisés dans la prise en charge et le traitement des urgences de la main.

CAEN, 22 - 23 Septembre 2011
ANGERS, 23 - 26 septembre 2011
MARSEILLE, 30 sept. - 4 octobre 2011
MULHOUSE, 6 - 16 octobre 2011

Site Web : www.fesum.fr/

SALON PREVENTICA

LYON, 27 - 29 septembre 2011

e-mail : salon@preventica.com
Site Web : www.preventica.com

RENCONTRES SSTPC

« Prévention santé au travail : salarié objet ou sujet ? »

LA ROCHELLE, 13 - 14 octobre 2011

La Société de santé au travail de Poitou-Charentes organise ses 6^{es} rencontres en santé au travail au Palais des Congrès de La Rochelle.

Site Web : www.sstpc.org/

GROUPEMENT DES INFIRMIER(E)S DU TRAVAIL

« Optimiser la prévention des risques et promouvoir la santé : un défi pour l'équipe pluridisciplinaire »

10^{es} journées d'études et de formation du GIT à ISSY-LES-MOULINEAUX, 12 - 14 octobre 2011

Site Web : <http://jef.git-france.org/contact.php>

Brève de paillasse...

MAÎTRISE DU RISQUE BIOLOGIQUE

Des affiches, à apposer à l'entrée des laboratoires de confinement L2, sont téléchargeables, en versions française et anglaise, sur la page intranet de la CNPS dédiée au risque biologique. Elles prennent en compte les exigences réglementaires de l'arrêté du 16 juillet 2007 fixant les mesures techniques de prévention, notamment de confinement, à mettre en œuvre dans les laboratoires de recherche [...] où les travailleurs sont susceptibles d'être exposés à des agents biologiques pathogènes.

Textes réglementaires

SÉCURITÉ DES ASCENSEURS, MONTE-CHARGES ET ÉQUIPEMENTS ASSIMILÉS

Circulaire n° DGT/2011/02 du 21 janvier 2011 concernant la mise en œuvre du décret n° 2008-1325 du 15 décembre 2008 relatif à la sécurité des ascenseurs, monte-charges et équipements assimilés sur les lieux de travail ainsi qu'à la sécurité des travailleurs intervenant sur ces équipements et de l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs, les monte-charges et certains élévateurs de personnes.

La présente circulaire vient à l'appui du décret qui présente les mesures phares ayant pour but d'organiser les interventions sur les ascenseurs et appareils assimilés afin d'améliorer la sécurité des personnels intervenants.

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Circulaire DGAFP du 18 mai 2010 relative aux obligations des administrations d'État en matière d'évaluation des risques professionnels.

Cette circulaire rappelle les obligations des administrations d'État.

PROTECTION DES AGENTS CONTRE LES CMR

Circulaire DGAFP du 18 mai 2010 relative aux obligations des administrations d'État en matière de protection des agents contre les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques et de mise en œuvre du suivi médical post-professionnel pour les agents ayant été exposés à ces substances.

La circulaire rappelle les obligations des administrations d'État.

Décret n° 2009-1546 du 11 décembre 2009 relatif au suivi médical post-professionnel des agents de l'État exposés

à un agent cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Décret n° 2009-1547 du 11 décembre 2009 relatif au suivi médical post-professionnel des agents de l'État exposés à l'amiante.

CONTRÔLE DU RISQUE CHIMIQUE

Circulaire DGT 2010/03 du 13 avril 2010 relative au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.

Décret n° 2009-1570 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.

Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles.

Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles du respect des valeurs limites biologiques fixées à l'article R. 4412-152 du code du travail pour les travailleurs exposés au plomb et à ses composés et aux conditions d'accréditation des laboratoires chargés des analyses.

D'après la circulaire, les modifications les plus importantes, apportées par le décret et les arrêtés, concernent le dispositif de contrôle des VLEP.

EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS IONISANTS

Circulaire DGT/ASN n° 04 du 21 avril 2010 relative aux mesures de prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants.

La circulaire s'articule autour d'un chapitre exposant de manière synthétique les spécificités des mesures de protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants et d'un chapitre regroupant neuf fiches thématiques (fiche 1 : obligations de l'employeur, fiche 3 : équipements de protection individuelle...).